

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie Gaudreau

<https://www.cadre21.org/membres/ce3a3c42c4c47a1ce3517e9b>

Date d'obtention : 2024-04-18 18:05:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est un outil simple pour évaluer une situation et prendre les bonnes décisions d'interventions pour intervenir adéquatement auprès du ou des élèves impliqués.

Qu'il peut y avoir des conséquences judiciaires et financières pour celui qui fait le sexto et aussi pour la victime.

Qu'il est important d'agir rapidement.

Que nous ne devons pas demander à voir les photos et messages.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Être plus vigilante et à l'écoute de ce qui se dit ou se véhicule entre les jeunes.

D'utiliser la trousse sexto et de faire suivre aux bons intervenants pour diminuer l'impact du message sur les jeunes.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'avoir une attitude de neutralité, d'être calme et donner les informations et explications adéquates aux victimes.